

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

AviPro THYMOVAC
lyophilisat pour administration dans l'eau de boisson.

2. Composition

Chaque dose contient :

Substance active :

Virus de l'Anémie Infectieuse aviaire (VAA), vivant, souche Cux-1: $10^{4,5}$ - $10^{5,5}$ DICT₅₀*

* DICT₅₀ = dose infectieuse en culture de tissu 50 % : titre viral requis pour causer une infection chez 50 % des cultures cellulaires inoculées

Présentation : lyophilisat rouge à brun.

3. Espèces cibles

Poulets

4. Indications d'utilisation

Protection des reproducteurs vaccinés à partir de l'âge de 8 semaines contre l'excrétion du virus de l'anémie infectieuse aviaire et la transmission du virus aux œufs.

Pour l'immunisation active:

Début de l'immunité: 4 semaines après vaccination.

Durée de l'immunité: 43 semaines après vaccination, démontrée avec une épreuve virulente.

Pour la protection passive conférée à la progéniture contre les signes cliniques et les lésions de l'anémie infectieuse aviaire. La protection de la progéniture est garantie pendant une période allant jusqu'à 51 semaines après la vaccination du reproducteur et les poussins sont protégés à l'âge d'un jour (comme démontré par épreuve virulente).

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières:

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

La vaccination doit être effectuée à partir de 8 semaines d'âge, mais pas plus tard que 6 semaines avant le début de la ponte pour être sûr que l'immunité protectrice se soit développée avant le début de la ponte.

La souche vaccinale peut se être transmise aux poulets non vaccinés car les poulets vaccinés peuvent excréter la souche vaccinale dans les matières fécales pendant au moins 14 jours après la vaccination.

Comme le virus peut causer des symptômes cliniques chez les très jeunes poussins, il convient d'éviter une transmission aux oiseaux non-protégés. Des précautions particulières doivent être prises de manière à éviter la transmission de la souche vaccinale aux poules pondeuses, aux oiseaux approchant la période de ponte et aux oisillons âgés de moins de 3 semaines. Le vaccin ne doit pas être utilisé dans des sites multi-âges.

Éviter le stress avant, pendant et après la vaccination.

Le vaccin peut se trouver dans différents organes et tissus entre le 7^e et le 49^e jour suivant la vaccination.

Pour réduire les risques d'infection avant le développement de l'immunité, la litière doit être enlevée et le logement des poulets nettoyé entre les cycles d'élevage.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Le vaccin contient un virus vivant ; par conséquent, il convient de porter un équipement de protection individuelle consistant en gants, lunettes ou masque lors de la manipulation du médicament vétérinaire afin d'éviter toute contamination, par pulvérisation ou renversement.

Il convient également d'être prudent lors de la manipulation des fientes de volailles car le virus vaccinale peut être excrété par les matières fécales pendant au moins 14 jours.

Il faut laver et désinfecter ses mains et l'équipement après utilisation

Oiseaux pondeurs:

Ne pas utiliser sur les oiseaux en période de ponte et pas plus tard que dans les 6 semaines avant le début de la période de ponte.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage :

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration d'une surdose de 10 fois la dose normale.

Incompatibilités majeures:

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Poulets :

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

Belgique

adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Pour une administration via l'eau de boisson après la reconstitution.
Une dose doit être administrée à chaque oiseau.

Vacciner à partir de 8 semaines d'âge, au moins 6 semaines avant le début de la ponte.

Posologie et utilisation:

Administration par l'eau de boisson:

- Déterminer le nombre de doses de vaccin et la quantité d'eau requise (voir ci-dessous). Ne pas partager les grands flacons pour vacciner plus d'un bâtiment ou système d'abreuvoir car cela peut mener à des erreurs de mélange.
- S'assurer que l'eau de boisson et tous les tuyaux, canalisation, auges, abreuvoirs, etc. sont bien propres et exempts de toute trace de désinfectants, détergents, etc.
- Utiliser uniquement de l'eau fraîche et froide, de préférence non chlorée et sans ions métalliques. Il est possible d'ajouter du lait écrémé en poudre pauvre en matière grasse (c'est-à-dire < 1 % de matière grasse) à l'eau (2 à 4 grammes par litre) ou du lait écrémé (20 à 40 ml par litre d'eau) pour améliorer la qualité de l'eau et augmenter la stabilité du virus. Ceci doit alors être effectué au moins 10 minutes avant la reconstitution du vaccin.
- Ouvrir le flacon du vaccin sous l'eau et reconstituer entièrement le contenu. Il convient de prendre soin de vider complètement le flacon et son bouchon en les rinçant dans l'eau.
- Préalablement à la vaccination, il convient de vider toutes les canalisations afin que les abreuvoirs ne contiennent que de l'eau contenant le vaccin. Si de l'eau est toujours présente, vidanger les conduites avant d'administrer le vaccin.
- Administrer le vaccin pendant 2 heures (max.) en s'assurant que tous les oiseaux boivent durant cette période. Le comportement des oiseaux varie en ce qui concerne la prise de boisson. Il peut être nécessaire de retirer l'accès à l'eau avant la vaccination pour être sûr que tous les oiseaux boiront durant la période de vaccination.
- Les oiseaux doivent recevoir une seule vaccination composée d'une dose.
- Idéalement, le vaccin doit être administré dans le volume d'eau consommé par les oiseaux en 2 heures maximum. Ajouter le vaccin dilué à de l'eau fraîche et froide dans une proportion de 1.000 doses de vaccin pour 20 à 40 litres d'eau pour 1.000 poulets. En cas de doute, mesurer la consommation d'eau la veille de l'administration du vaccin.
 - Administrer immédiatement le vaccin reconstitué aux oiseaux.
 - S'assurer que les oiseaux n'ont pas accès à de l'eau non traitée durant la vaccination.

Respecter soigneusement les instructions d'administration afin que les oiseaux reçoivent une dose complète. Une vaccination insuffisante peut entraîner une réduction de l'efficacité.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Ne pas utiliser sur les oiseaux en période de ponte et pas plus tard que dans les 6 semaines avant le début de la période de ponte.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2° C et 8° C). Protéger des rayons directs du soleil. Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions: 2 heures.

Protéger le vaccin reconstitué des rayons directs du soleil et des températures de plus de 25 °C. Ne pas congeler.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V345362

Nature des éléments du conditionnement primaire :

Le vaccin est disponible dans les conditionnements suivants:

Boîte en carton contenant 1 ou 10 flacons avec 500, 1.000, 2.500, 5.000 ou 10.000 doses par flacon.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Mars 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Elanco GmbH

Heinz-Lohmann-Straße 4

27472 Cuxhaven

Allemagne

Belgique

Tél: +32 33000338

PV.BEL@elancoah.com

Fabricant responsable de la libération des lots :

Lohmann Animal Health GmbH,

Heinz-Lohmann-Str. 4
27472 Cuxhaven, Allemagne

17. Autres informations

La vaccination des troupeaux reproducteurs induit une immunité contre les infections causées par le virus de l'anémie aviaire. Ceci prévient l'excrétion du virus, évitant la propagation verticale aux œufs et la propagation horizontale via les matières fécales. Les reproducteurs sont vaccinés à un âge auquel le virus de l'anémie aviaire ne cause plus de symptômes cliniques ; l'objectif de la vaccination est de transmettre à la progéniture des anticorps maternels en vue de protéger les poussins contre l'infection durant la période s'étendant entre leur éclosion et le développement de leur propre résistance à l'anémie infectieuse aviaire.